

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE GALFINGUE  
DE LA SEANCE DU 15 JANVIER 2018**

**1° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017**

**2° CREATION D'UN REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI) AVEC LA COMMUNE DE HEIMSBRUNN**

Le Maire Christophe BITSCHENE rappelle qu'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) est une structure pédagogique d'enseignement dont l'existence repose sur un accord par convention entre deux ou plusieurs communes et il retrace la chronologie 2017 concernant ce projet de RPI entre les 2 communes.

Après échanges et débats sur la situation des effectifs scolaires actuels et prévisionnels à Galfingue, et considérant l'intérêt majeur de pérenniser le fonctionnement de l'école « les 3 Tilleuls », les membres du Conseil Municipal se prononcent à l'unanimité pour la création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) dispersé avec la Commune de HEIMSBRUNN à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

**3° INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Dans l'attente du vote du budget 2018 la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

**4° PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX POLYVALENTE**

Charte interne « MAPA » Un avis favorable a été rendu par la commission le 27 novembre 2017 pour l'attribution des lots ci-dessous :

1° **Le lot n° 1 « Terrassement – VRD – Espaces Verts »** attribué à l'entreprise PONTIGGIA dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant HT de 41 270,88 € HT (49 525.06 € TTC) ;

2° **Le lot n° 2 « Equipements Aires de jeux »** à l'entreprise PONTIGGIA dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant HT de 39 939.75 € HT (47 927.70€ TTC) ;

3° **le lot optionnel n° 3 « Eclairage Extérieur/Vidéosurveillance »** est déclaré « sans suite » : l'entreprise maintient son offre initiale, jugée trop onéreuse.

**5° DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2018 : MISE EN CONFORMITE D'UN ABRI-BUS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Arrête le projet de la mise en conformité de l'abribus « rue de Heimsbrunn » ;
- Adopte le plan de financement ;
- Décide de l'inscription des crédits suffisants au Budget primitif 2018 ;
- Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux (DETR) 2018.

**6° CONVENTION DE CREATION D'UN SERVICE COMMUN « MANAGEMENT DU RISQUE NUMERIQUE » AVEC MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION (M2A)**

**7° PERSONNEL COMMUNAL : INSTAURATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL**

**8° CESSION DU VEHICULE VTU (Véhicule Tout Usage)**

Suite à l'acquisition par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'un Véhicule de Première Intervention (VPI) d'occasion suite à la fusion des CPI de Hochstatt, Froeningen et Zillisheim, l'ancien véhicule a été mis en vente.

La Commune de Pulversheim s'est porté acquéreur du Véhicule Tout Usage (VTU) pour la somme de 8 000 € propriété de la Commune.

A l'unanimité la Conseil Municipal valide cette cession pour le prix de 8 000 € à la Commune de Pulversheim.